



Le conseil départemental d'Ille et Vilaine, à la demande des conseils d'agglomérations de Fougères et de Couesnon-Marches de Bretagne, veut relancer un projet de contournement nord de Fougères.

Ce projet coûteux serait dévastateur pour une partie de la forêt de Fougères. L'utilité pour les déplacements des populations concernées ne paraît pas établie.

Quant à l'implantation de zones artisanales, elles ne sont plus facteurs de développement économique comme dans les années 80.

L'État s'était d'ailleurs déjà opposé à toute emprise sur la forêt domaniale, classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Le débat sur les déplacements dans le pays de Fougères ne se réduit pas au seul contournement Nord

Le contournement de Beaucé doit aussi être envisagé, en privilégiant l'option la moins destructrice en terres agricoles et en zones humides.

Nous sommes à l'heure des choix, compatibles en termes de services et de résultat en 2050 sur la neutralité carbone. Cela se joue maintenant. La mise en œuvre, pour les mobilités quotidiennes, de réseaux cyclables en sites protégés, renforcés par des transports en commun accessibles et cadencés est primordiale et ne doit plus attendre

Enfin le train est essentiel à l'avenir du Pays de Fougères, le développement économique, démographique, culturel de notre région en dépend.

Le 17 décembre 2020 le Conseil Régional de Bretagne a approuvé les orientations du SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires)

L'objet principal du SRADDET est de permettre une réelle intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans les outils locaux d'aménagement du territoire.

A ce titre, la question de la mobilité quotidienne est primordiale.

Le FRET se réjouit de l'importance donnée au ferroviaire et de voir Fougères mentionnée pour la première fois dans le SRADDET :

« Améliorer l'ouverture aux régions voisines par les portes de Bretagne, via Redon pour Nantes et les Pays de la Loire, via Fougères pour la Normandie. »

C'est un pas en avant dont les élus et les élues de Fougères-Agglomération doivent se saisir afin de faire avancer l'inscription de la liaison ferroviaire Fougères-Rennes au Contrat Plan État Région (CPER, prolongé jusqu'en 2022)

Les conséquences du BREXIT font de CHERBOURG une base logistique essentielle dans les relations avec la GRANDE BRETAGNE.

Le projet de ferroutage CHERBOURG-CAEN-BAYONNE en est d'autant plus nécessaire.

Le gouvernement envisage sa réalisation dans le cadre du plan de relance. Il y a donc urgence à obtenir que le tracé passe par FOUGÈRES-RENNES-NANTES, et d'abandonner un passage par TOURS, comme initialement prévu.

Le collectif FRET, pour une liaison ferroviaire RENNES-FOUGÈRES-CAEN

AUTIV, Bretagne Écologie, CGT cheminots, CGT FOUGÈRES, CNL, FSU, La France Insoumise, La Passiflore, PCF, UCL, association « les 20000 maires », citoyennes et citoyens.